

NOTICE D'INFORMATION RELATIVE AU PROCESSUS DE RECRUTEMENT AU SEIN DE LA MGPA

La présente notice informe de manière détaillée sur les traitements de données à caractère personnel mis en oeuvre par la MGPA, en tant que responsable de traitement, lors de la procédure de sélection et de recrutement des candidats quelque soit le type de contrat auquel ils postulent.

Les données recueillies à l'occasion de l'examen des candidatures font l'objet d'un traitement papier et informatisé par le Département Ressources Humaines de la MGPA lui permettant de gérer le processus de recrutement de ses futurs collaborateurs. Ce traitement a pour fondement juridique l'intérêt légitime du responsable de traitement car nécessaire à la préselection des candidats.

À quoi sert le traitement de vos données ?

Le traitement, déployé par le Département Ressources Humaines de la MGPA, a pour finalités de :

- réceptionner, enregistrer, classer les CV et les lettres de motivation adressés par voie postale et par courriel ;
- gérer les procédures de recrutement en lien avec la hiérarchie des collaborateurs à recruter ;
- analyser les candidatures et évaluer l'adéquation des candidats au regard des opportunités existantes au sein de la MGPA ;
- répondre aux candidats à un emploi ;
- prendre contact avec le candidat en vue de l'organisation de tests et/ou d'entretiens ;
- gérer des recommandations et références ;
- accomplir des formalités juridiques obligatoires (contrat de travail, contrat d'alternance ou une convention de stage) pour les candidats retenus ;
- alimenter le dossier administratif des candidats retenus ;
- conserver un vivier des candidatures arrivées en fin de processus de recrutement.

L'analyse de vos données à caractère personnel est un prérequis à la validation de votre candidature et à l'appréciation de vos aptitudes professionnelles pour occuper le poste proposé.

Quelles catégories de données seront collectées et traitées ?

Pour répondre à ces finalités, seules des informations personnelles strictement nécessaires à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi proposé ou à la mesure des aptitudes professionnelles seront demandées aux candidats pendant la phase de sélection.

À cette fin, nous demanderons aux candidats des données relatives aux diplômes obtenus, aux expériences professionnelles, aux compétences et aptitudes professionnelles en lien avec le poste proposé. La fourniture de ces informations conditionne la conclusion d'un contrat de travail. La non-fourniture de ces données rendra impossible la participation au processus de recrutement.

Dans le cas où la candidature serait retenue pour la conclusion d'un contrat de travail, nous demanderons au candidat retenu des informations et justificatifs nécessaires à l'accomplissement des formalités obligatoires.

La transmission de ces informations conditionne la conclusion du contrat de travail pour les candidats retenus. En outre, la communication de certaines catégories d'information et justificatifs (état civil, domicile, numéro d'immatriculation à la sécurité sociale, régularité de séjour, etc.) a un caractère réglementaire pour les candidatures retenues. En conséquence, la non-fourniture de ces données rendra impossible la conclusion du contrat de travail.

Quelle est la durée de conservation de vos données ?

Les données concernant les candidats retenus seront intégrées dans leur dossier administratif et seront conservées pendant la durée de conservation applicable à celui-ci, soit jusqu'à cinq ans après la fin de la relation de travail.

Les données concernant les candidats non-retenus pour le contrat de travail, mais arrivées en dernière phase de sélection, seront conservées en vue de leur proposer, le cas échéant, de nouvelles offres d'emploi, pendant deux ans à compter du dernier contact avec la MGPA sauf opposition de leur part.

Les données concernant les candidats qui ne sont pas arrivés en dernière phase de sélection seront supprimées sans délai, dès la clôture de la procédure de recrutement sur le poste en question.

Quels sont les destinataires des données recueillies à l'occasion de l'examen de votre candidature ?

Les informations figurant dans le dossier du candidat sont traitées de manière strictement confidentielle. Elles sont destinées, dans la limite de leurs attributions et de l'accomplissement de leurs missions :

- *en interne* : aux personnels habilités du Département Ressources Humaines et du Département Système d'Information, ainsi qu'aux supérieurs hiérarchiques du poste ;
- ou *en externe* : à des cabinets de recrutement ou agences d'intérim dûment habilités par la MGPA.

En cas d'issue positive au processus de recrutement, afin de finaliser celui-ci, le Département Ressources Humaines sera amené à transmettre certaines des informations recueillies aux organismes informés de l'embauche (médecine du travail, assurance maladie, assurance complémentaire santé, assurance chômage, caisse de retraite et de prévoyance, services des impôts)

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Les candidats ont le droit d'accéder à leurs données à caractère personnel. Ils disposent, par ailleurs, des droits de rectification et d'effacement de ces données ainsi que du droit d'opposition à leur traitement.

Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer leurs droits, les candidats peuvent contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la MGPA à l'adresse électronique suivante : donneespersonnelles@mutuellemgpa.fr ou à l'adresse postale suivante : Mutuelle MGPA – DPO – 2 bis, Avenue des Arawaks, Immeuble EOLE VI 97200 Fort de France.

En cas de difficultés, les candidats peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL sur <https://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte>.